



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 octobre 2020

**STRATEGIE NATIONALE POUR L'HYDROGENE DECARBONE : LANCEMENT DE DEUX APPELS A PROJETS POUR CONSTITUER DES ECOSYSTEMES TERRITORIAUX AUTOUR DE L'HYDROGENE ET DEVELOPPER LES BRIQUES TECHNOLOGIQUES ET DEMONSTRATEURS POUR LA PRODUCTION, LE TRANSPORT ET L'USAGE DE L'HYDROGENE.**

En application de la stratégie nationale du Gouvernement pour le développement de l'hydrogène décarboné en France, Barbara Pompili, ministre de la Transition Ecologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'industrie, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement et Arnaud Leroy, président-directeur général de l'ADEME, annoncent l'ouverture de deux appels à projets visant au développement de la filière hydrogène.

Aujourd'hui, de manière partagée à travers l'Europe, l'hydrogène constitue une opportunité stratégique pour la transition vers une économie « zéro carbone » et la création d'une filière industrielle. L'hydrogène produit de façon décarbonée est un levier clé de décarbonation de plusieurs processus industriels et de certaines mobilités, et permettra à terme d'optimiser le rôle des énergies renouvelables dans le mix énergétique. L'hydrogène s'inscrit également dans une priorité stratégique de souveraineté énergétique pour de nombreux Etats. La France se mobilise aux côtés de ses partenaires européens pour la création d'une chaîne de valeur à l'échelle européenne sur l'hydrogène, comme en témoigne la rencontre du 13 octobre entre le président de la République Emmanuel Macron, la chancelière allemande Angela Merkel, les ministres français et allemands de l'économie Bruno Le Maire et Peter Altmaier, la présidente de la Commission Ursula von der Leyen et le commissaire européen chargé de la politique industrielle Thierry Breton, et des dirigeants d'entreprises.

Les deux appels à projets lancés aujourd'hui constituent la première étape de cette stratégie:

- L'appel à projets « **Briques technologiques et démonstrateurs** » financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) de l'Etat et opéré par l'ADEME, s'adresse principalement aux entreprises. Il vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène et à ses usages tels que les applications de transport ou de fourniture d'énergie, ou encore à concevoir et développer de nouveaux véhicules notamment pour le transport routier de marchandises et le ferroviaire. Il pourra également soutenir des pilotes et démonstrateurs d'envergure (supérieur à 20MW) sur le territoire national, permettant à la filière industrielle de l'hydrogène de développer de nouvelles solutions et de se structurer.
- L'appel à projets « **Ecosystèmes territoriaux hydrogène** » de l'ADEME soutient des investissements de production et de distribution d'hydrogène renouvelable ou décarboné, pour des usages industriels et en mobilité, en particulier dans le domaine des utilitaires et des transports lourds (collectifs ou de marchandise). Il vise à faire émerger des consortiums réunissant sur un même territoire collectivités et industriels porter des écosystèmes de grande envergure favorisant des économies d'échelle.



## Qui peut déposer un projet ?

- L'appel à projets « Briques technologiques et démonstrateurs » s'adresse aux entreprises, pour des projets menés seul ou en partenariat avec d'autres entreprises et/ou acteurs de la recherche, pour des projets d'innovation d'un montant minimum de 2 à 5 millions d'euros selon les axes visés dans l'appel à projet.
- L'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » s'adresse aux collectivités et entreprises, souhaitant s'investir dans la production et la distribution d'hydrogène, ainsi que dans les usages industriels et en mobilité.

## Calendrier, dates limites et formulaires de dépôt des projets :

- « Briques technologiques et démonstrateurs » : dépôt au fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2022 : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>
- « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » : 17 décembre 2020 ; 16 mars 2021 ; 14 septembre 2021 : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

Pour rappel, la stratégie d'accélération française a été officiellement annoncée le 8 septembre dernier. Avec une dotation globale de plus de 7 Md€ jusqu'à l'horizon 2030 dont 2 Md€ intégrés dans le plan de relance, la stratégie française porte des ambitions très élevées pour répondre aux enjeux suivants:

- Des enjeux environnementaux : l'hydrogène est pourvoyeur de nombreuses solutions pour décarboner l'industrie et les transports et réduire les impacts sur la qualité de l'air de la mobilité;
- Des enjeux économiques : l'hydrogène offre l'opportunité de créer une filière et un écosystème industriels créateurs d'emplois ;
- Des enjeux de souveraineté énergétique pour réduire notre dépendance vis-à-vis des importations d'hydrocarbures ;
- Des enjeux d'indépendance technologique pour valoriser les atouts dont dispose la France dans la compétition mondiale.

Au travers de cette stratégie, le soutien de l'État accompagne de manière séquentielle et progressive toutes les étapes clés de l'émergence d'une filière industrielle locale :

- Le soutien à la R&D permettant de développer des technologies plus performantes pour l'ensemble des usages de l'hydrogène ;
- Le soutien aux premières commerciales et à l'industrialisation qui combine une approche européenne (partenariats avec des pays partenaires pour développer des projets d'envergure) et nationale ;
- Le soutien au déploiement qui permet d'amorcer la diffusion de ce vecteur et de ses usages sur certains marchés.

## Contacts presse

### Ministère de la Transition Écologique

01 40 81 78 31

[secretariat.communication@ecologique-solidaire.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologique-solidaire.gouv.fr)

### Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

01 53 18 44 38

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

### Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 99 12 / 01 55 55 81 49

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

### Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

### ADEME

01 58 47 81 28

[ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)